



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Plusieurs mesures phares pour accompagner les projets fonciers des collectivités normandes

Rouen, le 28 juin 2016 – Le conseil d'administration de l'EPF Normandie confirme sa volonté de poursuivre son engagement auprès des collectivités normandes en accompagnant la mise en œuvre de leurs projets fonciers et en préparant efficacement le Programme Pluriannuel d'Intervention 2017-2021. Dans ce cadre, l'EPF Normandie anticipe sa mise en place par l'application de mesures immédiates de simplification de ses outils.

« J'ai la préoccupation que l'EPF Normandie soit davantage au côté des collectivités. Je veux plus de modernité, plus d'innovation. Nos finances permettent cette innovation sans risque, et permettent d'adapter nos outils aux réalités territoriales » a déclaré M. Sébastien Lecornu, Président de l'EPF Normandie.

L'EPF Normandie a consulté les collectivités au printemps 2016 afin de mieux cerner leurs besoins et attentes. S'inscrivant dans une démarche de développement de l'activité économique du territoire normand, de nombreuses mesures ont dès lors été formulées et financées en 2016. Les objectifs sont notamment de :

- Dynamiser les conditions de portage foncier en supprimant les frais d'intervention et en proposant la gratuité des taux d'actualisation sur tous les portages les cinq premières années
- Renforcer l'attractivité du territoire et le développement des quartiers autour des gares grâce à la mobilisation de l'ensemble des outils de l'EPF Normandie
- Encourager la faisabilité des projets des collectivités en apportant une expertise rapide et efficace sur chaque projet, sans demande de participation financière
- Démolir le bâti construit avec des matériaux contenant de l'amiante, en élargissant l'intervention de l'EPF Normandie aux équipements publics et aux logements sociaux

A propos du Programme Pluriannuel d'Intervention 2017-2021

Tous les 5 ans, l'EPF Normandie élabore son Programme Pluriannuel d'Interventions (PPI) qui définit le cadre technique, territorial et financier de ses interventions. Il permet la mise en œuvre et le suivi des plans d'actions en tenant compte des besoins territoriaux exprimés par les collectivités et des enjeux de gestion, profilés par les politiques publiques, les modes d'intervention et les ressources disponibles.

C'est le Conseil d'administration de l'EPF Normandie qui approuve et révisé le PPI. Le futur plan sera approuvé en décembre 2016.

Etablissement public foncier de Normandie
Carré pasteur – 5 rue Montaigne
BP 1301 – 76 178 ROUEN CEDEX 1

Site internet : www.epf-normandie.fr
Etablissement public industriel et commercial
SIRET n° 720 500 206 00020 – RC n°72 B 20
IBAN n° FR76 1007 1760 0000 0020 0004 690
BIC : TRPUFRP1



A propos de l'EPF Normandie

Partenaire de toutes les collectivités sans exclusivité et à toutes les échelles du territoire, l'Établissement public foncier de Normandie facilite la réalisation de leurs projets, notamment au travers de portages fonciers, d'études et de conseils, ainsi que de travaux de remise en état des terrains et des bâtiments.

Chiffres clés

Depuis sa création en 1968, l'Établissement a accompagné plus de 2 450 projets.

Sur la période du PPI 2012-2016, les acquisitions foncières s'élèveront à près de 200 millions d'euros.

<http://www.epf-normandie.fr>

Contacts presse

Service Communication :

Adeline LODOVICI

02 35 63 77 03

a.lodovici@epf-normandie.fr

Anne-Marie LECOQ

02 35 63 77 36

am.lecoq@epf-normandie.fr

Etablissement public foncier de Normandie
Carré pasteur – 5 rue Montaigne
BP 1301 – 76 178 ROUEN CEDEX 1

Site internet : www.epf-normandie.fr
Etablissement public industriel et commercial
SIRET n° 720 500 206 00020 – RC n°72 B 20
IBAN n° FR76 1007 1760 0000 0020 0004 690
BIC : TRPUFRP1